

AVIS À LA POPULATION

AVIS A LA POPULATION CONCERNANT LA REUNION D'INFORMATION PREALABLE DU PUBLIC D'UNE FUTURE DEMANDE DE RÉGULARISATION DE CERTAINES DÉPENDANCES ET DE RENOUVELLEMENT DU PERMIS D'ENVIRONNEMENT DES DÉPENDANCES (SAUF EXPLOSIFS) DE LA CARRIÈRE DES CALCAIRES DE LA SAMBRE

RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE DU PUBLIC AVIS OFFICIEL

La société Calcaires de la Sambre, dont le siège social est situé Rue Blanc Caillou, 1 à 6111 Montigny-le-Tilleul, informe la population de **l'organisation d'une réunion d'information préalable du public dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement, relative à la régularisation de certaines dépendances et au renouvellement du Permis d'Environnement des dépendances (sauf explosifs) de la carrière des Calcaires de la Sambre** située le long de la Sambre, en zone de dépendances d'extraction (ZDE) et en zone d'espaces verts (ZEV) au plan de secteur.

Bien que la carrière s'étende sur les communes de Montigny-le-Tilleul (en majeure partie), Fontaine l'Evêque et Charleroi, la présente Demande ne porte que sur la commune de Montigny-le-Tilleul, sur les parcelles cadastrées à Montigny-le-Tilleul, 2^{ème} Division (Landelies), section B, n°61, 60, 56A, 59B, 59D, 59C, 56C, 56D, 55W, 58, 43S, 69L, 78F, 78G, 43R, 39T, 39X, 39Y.

Le bureau d'études agréé en charge de la réalisation de cette étude d'incidences sur l'environnement est le Bureau d'Etudes ARCEA, Chaussée de Binche, n°30, B-7000 Mons.

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, **afin d'informer le public sur ce projet et de prendre en compte les observations et remarques de la population dans le cadre de la réalisation de l'étude d'incidences sur l'environnement, une réunion d'information préalable du public, ouverte à tous, se tiendra :**

Le jeudi 25 avril 2024 à 18h
Foyer culturel de Montigny-le-Tilleul
Rue Wilmet, 5 à 6110 Montigny-le-Tilleul

Cette réunion d'information a pour objet :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Dans un délai de 15 jours à dater de la réunion d'information, toute personne peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, **en les adressant par écrit, en y indiquant ses nom et adresse :**

- **Au Collège communal de Montigny-le-Tilleul, Rue de Marchienne, 5 à 6110 Montigny-le-Tilleul**
- **Avec copie de ce courrier au demandeur, à l'attention de Monsieur Bertrand DUBOIS, Rue Blanc Caillou, 1 à 6111 Montigny-le-Tilleul, lequel les communique sans délai à l'auteur de l'étude d'incidences.**

Pour toute information complémentaire, la personne de contact pour le projet est Monsieur Bertrand DUBOIS, Directeur de la carrière des Calcaires de la Sambre sise Rue Blanc Caillou, 1 à 6111 Montigny-le-Tilleul.